

Paris, le 18 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POURQUOI LES BOURSES SONT ENCORE OUVERTES ?

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

En un mois, le CAC 40 a perdu près de 40 %. le Dow Jones, plus de 30 %. Face à ces chutes sans précédent, certains experts ont avancé l'idée de fermer les marchés. Les autorités en charge de leur régulation s'y sont interdit. Leur décision est fondée sur le fait qu'une fermeture serait un aveu de non-fonctionnement normal des cotations. Or, pour le moment, offre et demande s'ajustent. Cet ajustement se fait certes à la baisse, mais il y a toujours des preneurs pour les actions. Si tel n'était pas le cas, les autorités prendraient sans nul doute des mesures énergiques. Les régulateurs tentent pour le moment de réduire autant que possible les comportements susceptibles de déstabiliser les marchés. Ainsi, pour éviter des opérations spéculatives, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a annoncé mardi l'interdiction, pour un mois, des positions nettes vendeuses sur les titres négociés sur une plate-forme boursière établie en France.

Une fermeture des marchés a un inconvénient majeur : la nécessité de les ouvrir après. Or, la chute peut être encore plus sévère après un blocage. Les investisseurs pour se prémunir d'une nouvelle fermeture vendront alors leurs titres.

La fermeture des marchés est donc une arme à utiliser avec parcimonie. En France, depuis la création du CAC 40, en 1988, les marchés n'ont jamais été fermés. Pour trouver une fermeture de la bourse de Paris, il faut remonter à mai 1968. À l'étranger, la bourse de New York a été fermée le 11 septembre 2001. L'attaque du World Trade Center, à quelques encablures de la bourse, rendait difficile le maintien de la cotation. Lors de la crise de 2008/2009, l'idée d'une fermeture des marchés a été posée mais elle n'a pas été mise en œuvre.

La fermeture ne pourrait donc s'imposer que si les marchés n'étaient que vendeurs et que si une spirale dépressive entraînait les cours à des niveaux réellement irrationnels.

Contacts presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr